

Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25
Date de convocation : 16/06/2023 Date d'affichage : 16/06/2023
Numéro : 26/2023

### SÉANCE DU 20 JUIN 2023

Le 20 juin 2023, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

**Présents** : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Marie LACAN – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Thierry MONTBROUSSOUS – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Marie-Pierre CAMBON – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Sylvie CLERGUE – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU

**Absents excusés représentés** : Bruno BARDES ( E.CLAVERIE) – Stéphanie RAYMOND (C.ROUQUETTE-BAULES) – Guy INTRAN (S.CLERGUE) – Kadour SAMET (B.DELBRUEL) – Eric ALBERT (G.PELLIEUX).

**Absents non excusés non représentés** : Xavier PETIT – Francis SALABERT

**Secrétaire de séance** : Bernard DELBRUEL

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 SEPTEMBRE 2023

Une ATSEM principale 1<sup>ère</sup> classe fera valoir ses droits à la retraite au 01.09.2023.

Dans la mesure où les effectifs de l'école maternelle Pauline Kergomard nécessitent le maintien de 5 classes maternelles pérennes, un nouveau recrutement aura lieu sur ce poste au 1<sup>er</sup> septembre 2023 sur le grade d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe.

Il vous est donc proposé de transformer :

- Un poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 31.32/35<sup>ème</sup> de IB 388 (IR 397) - IM 355 (IR 361) à IB 558 - IM 473

en

- Un poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 31.32/35<sup>ème</sup> de IB 368 (IR 397) – IM 341 (IR 361) à IB 486 – IM 420.

Par ailleurs suite à la délibération n°17.2023 du 03.04.2023 portant création d'un poste d'adjoint technique territorial, au 01.06.2023, il convient à présent de fermer le poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe suite à un départ à la retraite au 01.09.2023.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,
- Vu la délibération XX.2023 en date du 20.06.2023, portant modification du tableau des effectifs au 01.07.2023,
- Sur le rapport de Madame Françoise CHINCHOLLE et après en avoir délibéré,

### APRES AVOIR DELIBERE

- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs comme suite à compter du 01.09.2023,

EFFECTIFS À TEMPS COMPLET					
Cadres d'emplois	Grades	Temps de travail	Nombres d'emplois ouverts	Nombres postes pourvus	
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>					
Directeur Général des services des communes	Directeur Général des Services des communes de 2000 à 10 000 habitants	TC	1	1	
	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	0	0	
Rédacteur	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	TC	1	0	
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	4	4	
	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	TC	2	2	
	Adjoint administratif territorial	TC	1	1	
<b>Total administratif à temps complet</b>			<b>9</b>	<b>8</b>	
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur territorial	Ingénieur	TC	1	1	
Technicien territorial	Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	1	1	
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	1	1	
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	TC	3	3	
	Adjoint technique territorial	TC	7	7	
<b>Total filière technique à temps complet</b>			<b>13</b>	<b>13</b>	
EFFECTIF À TEMPS NON COMPLET					
Cadres d'emplois	Grades	Temps de travail	Nombres d'emplois Ouverts	Nombres postes pourvus	
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>					
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	33.37	1	1	
		33	1	1	
		30	1	1	
	Adjoint technique territorial		32.85	1	1
			8.53	1	1
			33.37	0	0
			34.26	1	1
			23.28	1	1
			24.43	1	1
<b>Total technique à temps non complet</b>			<b>8</b>	<b>8</b>	
<b>FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE</b>					
A.T.S.E.M	A.T.S.E.M principal 1 <sup>ère</sup> classe	31.32	0	0	
		30.50	1	1	
		34.50	1	1	
		31.32	1	0	
<b>Total médico-social à temps non complet</b>			<b>3</b>	<b>2</b>	
<b>TOTAL EFFECTIF</b>			<b>33</b>	<b>31</b>	

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme au registre.

**Le Maire,**  
**Élisabeth CLAVERIE**



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télécours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.